

Ni privatisation, ni statu quo : La CGT a des propositions alternatives

Donner de l'avenir au service public postal et aux postiers

- Par le remplacement de chaque départ, l'embauche à temps plein de tous les salariés en contrat précaire (*intérimaires, CDD, apprentis...*) et la titularisation des contractuels.
- La réouverture des négociations pour la revalorisation des grilles salariales à partir d'un SMIC à 1600 € bruts pour un salarié sans qualification, ce qui donne 1920 € au début du 1-2, 2240 € en début de la classe II, 2560 € en début de la classe III...
- La retraite à taux plein à 60 ans et la reconnaissance de la pénibilité par des départs anticipés.
- Le versement de 400 € à tous les personnels du groupe au titre des résultats 2008.
- L'amélioration des conditions de travail et l'arrêt des réorganisations qui dégradent le service rendu et remettent en cause la santé du personnel (*facteur d'avenir, PIC, fermetures de bureaux, congés supprimés ou forcés...*).
- Le développement du service public postal en s'appuyant sur le savoir-faire des postiers à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités.
- La distribution 6 jours sur 7, le respect du J+1, une véritable présence postale sur tout le territoire, la sécurité de l'épargne...



Financer le développement du service public postal et développer les coopérations entre les postes européennes.

L'état doit payer ses dettes à La Poste. Elles représentent aujourd'hui près d'un Milliard d'€ par an qui permettraient de financer les investissements indispensables au service public postal.

Par ailleurs, la création d'un pôle financier public, constitué de La Poste et des autres institutions financières publiques, donnerait toutes les possibilités d'investissement pour le service public postal et le développement économique et social.

La CGT propose l'appropriation publique des activités postales, avec 2 objectifs

- L'accès à toute la population, sur l'ensemble du territoire à tous les produits, services, contenus et moyens de communication, à un prix abordable tout en respectant la péréquation tarifaire avec une véritable qualité de service rendu.
- La démocratisation par des droits et garanties nouveaux pour que salariés, usagers et élu(e)s soient associés aux choix, orientations et décisions pour une véritable réponse aux besoins qui soit affranchie des seules exigences financières.

Une telle logique conduirait par exemple à refuser les acquisitions financières ruineuses qui ne contribuent ni à l'emploi ni au service rendu aux populations en Europe.

En opposition à une vision à court terme qui répond uniquement aux exigences de rentabilité financière, cette conception d'un service public moderne et efficace permet de se projeter vers le futur en tenant compte des enjeux économiques et sociaux mais aussi de la préservation de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de la prévention des risques et du développement durable.

"Vous souhaitez en savoir plus ? Retrouvez nous sur Internet. Notre site : "cgt-fapt.fr" ou le blog CGT pour le service public "cgt-fapt-nonalaprivatisationdelaposte.com" . Sur l'intranet de La Poste : i-poste, puis espace syndical, cliquez sur le logo CGT !"

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- Prendre contact
 Me syndiquer



NOM : Prénom :
 Adresse :

 Code postal : Ville :
 Facultatif : ☎ (perso.) : ☎ (profes.) :
 Grade/Classification : Métier :
 Service/Bureau (nom et adresse) :



Ni privatisation - Ni statu quo

Ensemble on peut et on va gagner ! Le 22 septembre toutes et tous en grève !

Le 4 juillet 2008 le Président de La Poste et le Gouvernement ont annoncé leur volonté de transformer le statut de La Poste en Société Anonyme, l'ouverture de son capital et l'élaboration d'une loi qui devait être votée avant l'été.

Les multiples et fortes mobilisations des postiers dans l'unité de leurs organisations syndicales, celles des usagers et des élus avaient déjà permis le report du vote de la loi.

C'est encore une fois, en pleine période estivale, que le gouvernement a annoncé sa volonté de présenter une loi en procédure accélérée au parlement dès cette rentrée.

Rien n'est encore joué !

Une nouvelle fois l'ensemble des organisations syndicales se sont toutes prononcées contre le projet de loi à l'occasion de toutes les consultations légales. L'appel unitaire à la grève et aux manifestations du 22 septembre des postiers, la consultation nationale du 3 octobre organisée dans toute la France permettant aux citoyens d'exprimer leur attachement au service public postal nous confortent dans notre capacité de remettre en cause ce projet de loi.

Une nouvelle fois le Gouvernement et La Poste sont isolés sur un dossier extrêmement sensible.

Si le gouvernement et La Poste persistaient dans leur volonté de privatisation, ils ne feraient que confirmer qu'il s'agit bien d'un choix de société visant à livrer le service public postal à la seule loi du marché.

La crise économique met au contraire sur le devant de la scène l'urgence d'une autre politique économique et sociale qui s'appuie sur la revalorisation des salaires, de l'emploi et des droits et garanties des salariés et le maintien et le développement des services publics.

Dans le même temps et depuis des mois, La Poste, par ses réorganisations et restructurations incessantes, accompagnées de suppressions d'emplois, d'intensification du travail et de modifications des règles de gestion, concoure à la mise à mal du service public et des garanties de tous les personnels.

Les multiples actions des postiers pour s'y opposer, qui se sont poursuivies durant tout l'été, démontrent l'attachement au service public postal, la volonté de répondre aux attentes des usagers en tout lieu du territoire et dans un même élan leur opposition au projet de privatisation qui n'entraînerait qu'une accélération de la détérioration de leurs conditions de vie et de travail.

Il serait judicieux que le gouvernement renonce à tout projet de privatisation et que la Poste cesse de dégrader les conditions de vie et de travail et ouvre de véritables négociations pour renforcer, les droits et garanties des postiers et le service public postal.

**C'est dans cet objectif que les organisations
syndicales CGT, SUD, CFDT, FO et CFTC
appellent les postiers à participer massivement
à la grève et aux manifestations le 22 septembre.**



Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT
 263 rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - CCP Paris 20376 D
<http://www.cgt-fapt.fr> e-mail : fede@cgt-fapt.fr

Été 2009 : Les postiers luttent et ils gagnent !

Des exemples : à Carros-St Martin du Var (06) les facteurs gagnent 39 tournées au lieu de 32, 4 tournées sécables au lieu de 6, avec 2 jours sécables au lieu de 3, 6 semaines « faibles » 6 jours sur 7 au lieu de 12. Au CDIS d'Aubin-Decazeville (12) la grève permet de limiter (entre autres) à 6 les jours bleus pour 2009. A Angers-St Serge en juillet le personnel refuse la sécabilité et contraint La Poste à embaucher 6 saisonniers. A Marseille 14, la moitié des tournées que la direction voulait supprimer est maintenue. En Auvergne et en région Centre, les luttes régionales unitaires convergentes ont contraint de nombreux directeurs à ne pas mettre en place les lundis bleus. Les guichetiers ne sont pas en reste : dans le Puy de Dôme, les bureaux de Mézele et Dallet sont maintenus par l'action conjointe des postiers et usagers et des moyens de remplacement sont obtenus à Montferrand après une journée de grève.

Toutes ces luttes s'opposent aux restructurations, suppressions d'emplois, dégradations des conditions de travail qui concourent à la privatisation de La Poste.

Agir pied à pied au quotidien dans le service pour les revendications, c'est mettre en cause le choix de rentabilité financière de La Poste. Cela contribue à préserver et développer le service public postal et les droits et garanties des personnels.

Agir avec tous les postiers dans l'unité des organisations syndicales contre le projet de loi et pour les revendications, c'est aussi être plus fort pour contraindre La Poste à renvoyer aux oubliettes ses fermetures de sites et réorganisations qu'elles se nomment CQC, terrain, facteur d'avenir, plan livraison au colis, GCC aux financiers, lundis bleus, sécabilité, modulation du temps de travail ou autres.

La CGT vous informe et rétablit quelques vérités face à l'affrontement et à la communication de La Poste et du gouvernement dont le seul but est de privatiser La Poste.

L'Etat parle d'un simple changement de statut, la CGT de privatisation, pourquoi ?

L'objectif du projet de loi est de changer le statut de La Poste pour en faire une société anonyme avec ouverture du capital.

Cela signifie recherche exclusive de rentabilité financière.

Des exemples en France et en Europe nous ont démontré que cela se traduit à chaque fois par une privatisation.

Par exemple, à France Télécom et à GDF, lors du changement de statut, les mêmes arguments ont été utilisés pour convaincre les usagers et le personnel qu'ouverture de capital ne signifiait pas privatisation.

Quelques années après, l'Etat qui devait rester majoritaire, ne détient plus que 27% du capital à France Télécom et 35% à GDF.

La crise économique frappe La Poste, le changement de statut est-il un moyen de garantir son avenir et celui de son personnel ?

Les dirigeants de La Poste ont contribué à la crise depuis plusieurs années en privilégiant : la financiarisation, les acquisitions à l'étranger plutôt que la modernisation et le développement de ses activités, le dumping social plutôt que le renforcement des droits et garanties de ses salariés.

La privatisation de La Poste, conduirait à la poursuite de ce qui est déjà engagé. La Poste se sert de la crise pour tenter de mettre en œuvre des mesures « d'économie » qui tournent le dos à la relance économique qui nécessite le développement de l'emploi et la hausse des salaires pour favoriser la consommation des ménages et l'essor du réseau postal pour favoriser le développement des entreprises.

Devenir des statuts des personnels, faut-il être rassuré ?

Il est paradoxal que le président Jean-Paul Bailly prétende garantir les statuts des postiers, alors que c'est sous sa seule présidence qu'il n'y a pas eu un seul fonctionnaire embauché ! Il a d'ailleurs annoncé que ceux-ci seraient minoritaires en 2011.

Dans le même temps, les dirigeants actuels de La Poste agissent dans la négociation de la convention collective, qui concerne tous les ACOS de La Poste comme le stipule la loi de 2005, pour que celle-ci soit inférieure aux droits et garanties actuels et même dérogatoire au code du travail.

Ce sont aussi ces dirigeants qui mettent en cause au quotidien les droits des postiers, qui ont créé le plus de filiales à La Poste, par exemple La Banque Postale et Post Immo et y ont transféré le plus du personnel.

Le service public postal serait-il maintenu ?

La Poste et l'Etat tentent de rassurer à bon compte en martelant que la loi garantirait les missions de service public.

Comment le croire alors que le service public postal est déjà mis à mal au quotidien ?

- Distribution 6 sur 7 et le J+1.
- Réception du journal de son choix tous les jours à 1 prix abordable et unique.
- Droit au compte et aux services associés.
- Accessibilité à des bureaux de poste de plein exercice sur tout le territoire.

Comment le croire quand cette même loi n'assure en rien le financement de ces missions et que l'Etat ne paie déjà pas ce qu'il doit à La Poste ?

La rentabilité à tout prix pour répondre aux appétits financiers des actionnaires conduirait à une situation aggravant encore la cohésion sociale et territoriale du pays.

L'apport de capitaux extérieurs permet-t-il le développement de La Poste ?

La Poste assure des missions de service public (*aménagement du territoire, presse, accessibilité bancaire, service universel*).

Pour les 3 premières, les désengagements de l'Etat coûtent 1 milliard par an à La Poste. Pour le service universel, son coût est aussi d'un milliard par an mais il est aujourd'hui « payé » par le monopole sur la lettre de 50 g. A partir de 2012, se serait donc 2 milliards d'euros par an que La Poste devrait assumer à la place de l'Etat.

L'apport des 2,7 milliards annoncés est en fait de la poudre aux yeux visant à camoufler le désengagement réel de l'Etat et à justifier le changement de statut de La Poste. Et plus ! La Poste veut avec cet apport de capitaux aller faire ses emplettes sur les marchés étrangers !

Le changement de statut de La Poste est-il une « obligation » qui découle de la directive européenne ?

Dire cela, c'est mentir car dans aucun de ses articles, la Directive du 20 février 2008 n'a abordé, imposé ou obligé un changement de statut pour La Poste.

Elle a uniquement fixé au 31 décembre 2010 la libéralisation totale des marchés postaux en Europe.

Le choix de changement de statut juridique de La Poste en Société Anonyme est une décision politique et idéologique du Gouvernement et de J.P BAILLY qui va dans le sens de la remise en cause de tous les services publics (*hôpitaux publics, école...*).



Postiers – élus – usagers : on peut gagner ; l'exemple du maintien du bureau de Saint Broladre.

Dans cette petite commune d'Ile et Vilaine, face à la mobilisation et à l'unité des postiers, de la population, des commerçants, des artisans et de la municipalité, la Direction de La Poste, qui voulait supprimer le bureau au profit d'une Agence postale communale voire d'un point poste, a dû abandonner l'idée même de réduction des horaires. Il a fallu trois mois de luttes incessantes.

L'action continue pour reconquérir le mercredi matin et une plus grande plage horaire d'ouverture pour une poste de proximité, de continuité, qui assure le lien entre toutes les couches de la population.

Il n'y a pas d'opposition entre la ville et la campagne, il y a juste la loi du profit qui rabougri partout les services publics.

A l'appui de cet authentique succès, il nous faut continuer la bataille pour que la privatisation ne voit pas le jour et pour gagner un service public postal moderne et rénové.

La privatisation des Postes se heurte à des résistances croissantes en Europe et dans le Monde.

Au Royaume Uni, les actions impulsées par les syndicats et l'implication de la population auront eu raison du projet de privatisation de la fameuse Royal Mail. Le premier ministre s'est vu contraint de faire marche arrière sur un projet qualifié « d'inéluctable » et qui envisageait la suppression de 50 000 emplois et la fermeture de centaines de bureaux de poste.

Au Maroc, le gouvernement et le parlement marocain viennent de faire marche arrière sur l'idée de privatiser Poste Maroc et sur les propositions de modifications du statut particulier des postiers.

D'Allemagne en Espagne en passant par la Suisse ou la Norvège, de nombreuses actions se développent depuis des mois contre les conséquences de la libéralisation du courrier et les privatisations qui ne génèrent que chômage, précarité et dégradation de la qualité de service.

Salaires décentés

+ Emplois stables

X Tous ensemble !

= Sortie de crise

la cgt Une force à vos côtés www.cgt.fr